



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/590
15 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION PRESENTEE PAR Mme MARGANTHA MANNING CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

700c Pioneer Highway
Palmerston North
Nouvelle-Zélande

Le 11 août 1987

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York

Monsieur le Président,

J'estime qu'il est urgent d'appeler votre attention sur la situation à laquelle est confronté le Territoire de Belau dans le Pacifique, qui est le dernier territoire demeurant sous la tutelle des Nations Unies.

Toute modification de la Constitution aurait de graves conséquences pour Belau et pour l'ensemble du Pacifique sud.

Il est indispensable que l'ONU maintienne sa tutelle sur Belau. La refonte de la présente constitution serait un acte illégal qui porterait un coup fatal aux positions antinucléaires de cet important territoire et exposerait l'ensemble du Pacifique sud aux dangers d'une guerre nucléaire.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Margantha MANNING
